

## LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR A LA DEMANDE DE MUTATION

Rectorat

Direction des Personnels  
Enseignants

### RAPPEL

- Toutes les situations ouvrant droit à bonification(s) doivent être justifiées par une pièce jointe à l'imprimé de confirmation de demande de mutation
- La prise en compte des situations relatives au rapprochement de conjoint et autres séparations est fixée au **1<sup>er</sup> septembre 2016**.
- Vous recevrez la confirmation de votre demande le 7 décembre 2016. Elle doit être retournée signée et visée par le Chef d'établissement pour le **14 décembre 2016**. Vous devez donc préparer, dès la saisie de vos vœux, les pièces justificatives qui seront à joindre à votre demande de mutation.

Dossier suivi par :  
Pascale ALETON  
Téléphone :  
05.36.25.74.08

Dossier suivi par :  
Bertrand DUCASSE  
Téléphone :  
05.36.25.74.66

Mél.  
[dpe@ac-toulouse.fr](mailto:dpe@ac-toulouse.fr)  
[mvt2017@ac-toulouse.fr](mailto:mvt2017@ac-toulouse.fr)

CS 87703  
31077 Toulouse Cedex 4

### 1/ RAPPROCHEMENT DE CONJOINT

**La bonification de rapprochement de conjoint est accordée lorsque la situation familiale ainsi que l'activité professionnelle du conjoint sont justifiées.**

#### **POUR JUSTIFIER LA SITUATION FAMILIALE**

Sont considérés comme « conjoint », les agents mariés, pacsés ou couple avec enfant reconnu par les deux parents.

#### 1/ Conjoints mariés :

- Photocopie du livret de famille.

#### 2/ Conjoints pacsés :

- Attestation du Tribunal d'instance établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité ou extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS, établis au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2016

Toutefois, pour les PACS établis entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 1<sup>er</sup> septembre 2016, une déclaration sur l'honneur d'engagement à se soumettre à l'obligation d'imposition commune signée par les deux partenaires devra obligatoirement être fournie.

#### 3/ Couple avec enfant reconnu par les deux parents :

- Reconnaissance par anticipation au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2017



## POUR JUSTIFIER L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DU CONJOINT

2/3

- Une attestation de l'activité professionnelle du conjoint pour une durée minimum de 6 mois (CDI, CDD sur la base de bulletins de salaire ou de chèques emploi service) précisant le lieu d'exercice et la date de prise de fonctions sauf s'il est agent du Ministère de l'Education Nationale.
- Pour les contrats d'apprentissage, joindre une copie du contrat précisant la date d'entrée en vigueur de celui-ci et sa durée.
- En cas de situation de chômage, fournir une attestation récente d'inscription au pôle emploi et une attestation de la dernière activité professionnelle, ces deux éléments servant à déterminer la résidence professionnelle du conjoint.

Toutefois et si la demande de rapprochement de conjoint porte sur la résidence privée, en plus des justificatifs professionnels du conjoint y ajouter un justificatif de domicile (quittance EDF ou de loyer) afin de vérifier la compatibilité avec la résidence professionnelle.

## **2/ ENFANTS**

### 1/ Conjoints mariés :

- Photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance des enfants.
- Pour les enfants à naître, certificat de grossesse délivré au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### 2/ Conjoints pacsés ou couple avec enfant reconnu par les deux parents :

- Photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance mentionnant la reconnaissance par les deux parents.
- Certificat de grossesse accompagné d'une attestation de reconnaissance anticipée par les deux parents effective le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **3/ RAPPROCHEMENT DE RESIDENCE DE L'ENFANT**

- Obligatoirement la photocopie du livret de famille ou de l'extrait de naissance.
- Joindre le cas échéant pour les personnels divorcés ou en instance de divorce, la décision de justice confiant l'autorité parentale et fixant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement.
- Pour les personnes exerçant seules l'autorité parentale, joindre toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (proximité de la famille, facilité de garde,...).



#### **4/ MUTATIONS SIMULTANÉES**

- Si mutation entre deux conjoints, se référer à « Pour justifier sa situation familiale » dans Rapprochement de conjoint.
- copie des vœux du conjoint ou de la personne concernée si le conjoint exerce dans une autre académie.

3/3

#### **5/ AUTRES SITUATIONS A JUSTIFIER**

- Dernier arrêté d'affectation en cas de réintégration.
- Arrêté d'affectation en qualité de fonctionnaire titulaire avant réussite au concours.
- En cas de demande formulée au titre du handicap, se reporter à la page 9 de la présente circulaire.
- Sportifs de haut niveau : fournir une attestation d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau (Ministère des Sports).
- Joindre l'Annexe 9 pour attester de l'origine de l'agent d'un DOM/Mayotte, ou pouvant justifier de la présence dans ce département du centre de leurs intérêts matériels et moraux (CIMM) tel que défini dans la circulaire DGAFP n°02129 du 3 janvier 2007.